

FORMULAIRE DE VOTE PAR PROCURATION

Nous soussignés,

Société

Sise
immatriculée au Registre du Commerce de.....sous le
numéro.....;

Ou

Je soussigné(e),

Monsieur ou Madame
domicilié(e)....., titulaire
de la carte d'identité nationale n°..... ;

propriétaire deactions dans le capital de la T2S GROUP HOLDING, société anonyme,
au capital de 1.010.783.400 dirhams ayant son siège social est sis au Lot 84 Zone Industrielle Ouled
Saleh - Casablanca, immatriculée au registre de commerce tenu auprès du Tribunal de Commerce de
Casablanca sous le n° 518735 ;

CONSTITUE POUR MANDATAIRE

La Société.....
Sise, immatriculée au Registre du Commerce de
..... sous le numéro ;

Ou

Monsieur ou Madame
demeurant, titulaire de la carte d'identité
nationale n°..... ;

Aux fins de nous/me représenter à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra **le 17 août 2026 à 10 heures** par visioconférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation d'une augmentation du capital social à hauteur d'un montant de 142 531 609,60 dirhams à réaliser en une seule fois, sous condition suspensive de la réalisation de l'IPO, par émission de 798 944 actions à un prix de souscription de 178,40 dirhams (prime d'émission incluse), correspondant au prix de souscription de l'IPO, soit 223 dirhams assorti d'une décote de 20%, à libérer intégralement en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément à l'article 192 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, au profit de Monsieur Abderraouf Sordo en sa qualité de dirigeant de la Société ;
2. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
3. Délégation de pouvoirs au titre de l'augmentation de capital d'un montant 142 531 609,60 dirhams ;
4. Modification corrélative de l'article 7 (Capital social) des statuts de la Société ;
5. Pouvoirs en vue des formalités.

En conséquence, assister à ladite Assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes et s'abstenir, le cas échéant, sur les questions inscrites à l'ordre du jour, signer les procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes les Assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre

cause.

A défaut d'assister personnellement, les Actionnaires peuvent :

- donner procuration à un autre Actionnaire, ou à leur conjoint ou à un ascendant ou descendant, ou à toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et ce, en vertu de l'article 131 de la Loi 17-95 ; ou
- adresser à la Société la formule de pouvoir sans indication de nom de mandataire, dûment signée et revêtue de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

Pour toute procuration d'un Actionnaire donnée sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale pourra émettre un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées et agréées par le Conseil de Surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous autres projets de Résolutions, conformément aux termes de l'article 131 de la Loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Fait à le

Signature

(faire précéder la signature de la mention manuscrite « **Bon pour pouvoir** »)